

Dossier # : 1238339003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection

Objet :

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4), un règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du Cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères ainsi que de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



2024-07-09 v.2_RegArt89_5750 Rosemont_Révision RPP.docx



2024-07-04_Art89_Annexe A-B-C-D.pdf



2024-07-04_Art 89 Annexe E_PIIA Couvent de la Résurrection (final).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-11

Alexandre AUGER
Avocat, Chef de division par intérim
Tél : 514-872-1436
Division : Droit public et législation